



Le Président
du
Conseil de gestion

Motion de soutien

Le 26 octobre 2020

Adoption d'une motion de soutien d'une démarche locale pour l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires en Martinique

Compte-tenu de l'impact de l'usage des produits phytosanitaires sur les écosystèmes marins dont la conséquence la plus récente est la fermeture de la zone du grand Nord Atlantique à la pêche en raison de la pollution du Chlordécone ;

compte-tenu de la présence avérée d'une quarantaine de molécules phytosanitaires dans les rivières de Martinique (source : Etat des lieux du SDAGE) ;

compte-tenu de l'impact fort du lien terre / mer en Martinique où l'eau des bassins versants se retrouvent rapidement dans le milieu marin ;

compte-tenu de la dynamique trop lente de l'évolution du traitement juridique et administratif sur le sujet de l'usage des produits phytosanitaires ;

compte-tenu de l'absence de recherche appropriée et du manque de données sur les impacts des produits phytosanitaires sur les espèces et écosystèmes marins ;

compte-tenu du principe constitutionnel de précaution, principe fondamental dans les politiques de développement durable ;

le conseil de gestion souhaite que cette démarche locale pour l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires soit généralisée sur l'ensemble de la Martinique en conformité avec le plan de gestion du Parc naturel marin en cours de définition et au regard des niveaux d'exigence fixés pour la mer dans les quinze prochaines années.

Le conseil de gestion soutient la mise en œuvre de politiques locales visant à interdire l'usage des produits phytosanitaire en Martinique. En effet, le Conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique a souhaité se fixer des objectifs forts quant à la question de la pollution chimique qui impacte les zones côtières et marines de l'île.



Le Président du Parc naturel marin de Martinique
Olivier MARIE-REINE